



Communiqué de presse

## **Cannes : 15 août 2016, fallait-il verbaliser la vierge Marie dans les eaux du port de Cannes ?**

Le 16 août 2016, sur la plage de Cannes, en verbalisant une femme qui portait un simple foulard, la municipalité cannoise a commis une discrimination selon les termes de la loi.

La verbalisation invoque la « laïcité ». Rappelons que le jour précédant, soit le 15 août, une procession religieuse partait du quai Saint-Pierre à Cannes. Entourant une statue de la vierge Marie, une procession religieuse, réunissant des enfants de chœur en robe, des représentants religieux, des fidèles rejoignait le Suquet pour une messe, place de la Castre.

Chacun notera donc le grotesque d'une municipalité qui invoque la laïcité sur la plage mais pas sur le port. La laïcité est instrumentalisée au service d'un discours identitaire diabolisant l'islam et présentant "les musulmans" comme un danger pour la démocratie et les Droits de l'Homme".

C'est là, la meilleure démonstration d'une course poursuite islamophobe que certains élus des Républicains, soutenus par le candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy , ont engagé avec le Front National.

Les élus responsables de ces dérives anti-musulmanes baignent dans les eaux croupies de l'extrême-droite. Par des mesures d'apartheid que sont ces verbalisations sur les plages, ils spéculent politiquement sur des réactions de violence émanant de l'extrême-droite ou de secteurs religieux radicaux. Les manifestations de haine à l'égard de Siam sur la plage de Cannes attestent que l'engrenage de la violence est déjà engagé.

Il faut d'urgence casser cet engrenage avant que les violences physiques ou les morts ne succèdent aux cris de haine.

Le MRAP qui lutte contre les discriminations confie à son service juridique les suites à donner aux verbalisations discriminatoires des municipalités indignes de la République qui se sont alignées sur celle de Cannes.

Paris le 25 août 2016